



**Compte rendu de la réunion du Comité Directeur  
07 février 2015**

**Suite aux modifications apportées par le CD  
lors de sa revue en réunion le 28 février 2015**

**Association France Cricket (AFC)**

**Le 07 février 2015 au 4, Quai de la République, 94410 Saint Maurice.**



**Ouverture de séance à 13h30**



**1. Emargement**



**Présents** : Sharkey JAYAWARDENE (SJ) ; Joseph OLIBER (JO) ; Prethevechand THIYAGARAJAN (PT) ; Balaji CADIRVELOU ; Asif ZAHIR (AZ) ; James VAJOU MOUNIEN (JV) ; Deva AMIRDALINGAM (DA) ; Peter TOWNSEND, S-G ACCSO (PTow) ; David BORDES (DB) ; Lise MATANGA (LM)



**Absents excusés** : Prébagarane BALANE (PB) ; Danielle WIELEZYNSKI (DW) ; Dawi MARIO LIBOUBAN (DM) ; Miriam ROMERO (MR) ;



**Absents non excusés** : Michael SELIG (MS) ; Shravan VILAPAKKAM (SV).



Conformément à la décision prise par le CD le 22 novembre 2014, le Président par intérim (Sharky JAYAWARDENE) est Président de séance.

**2. Approbation des CR (CD du 22/11 & Bureau Extraordinaire du 29/12)**

Le CD valide le CR de la réunion du 22 novembre à l'unanimité.

Le CD valide le CR de la réunion du Bureau du 29 décembre à l'unanimité, sous réserve des précisions apportées par le CD (voir ci-dessous).



### a) Proposition modifications Règlement Intérieur et Statuts

Conformément à la Convention FFBS-FC, les modifications proposées ont été soumises à la FFBS pour visa préalable.

Le CD Fédéral a validé les modifications aux Statuts qui seront soumises à l'AG fédéral du 15 mars prochain.

Le responsable fédéral (M. Patrick Tugault) a approuvé les modifications au Règlement Intérieur, sous réserve de quelques ajustements. PTow présente ces ajustements au CD, qui les approuve à l'unanimité, sauf que le CD charge PTow de contester la proposition fédérale selon laquelle des personnes non-licenciées soient empêchées de participer aux réunions des Commissions de France Cricket. Note post-réunion : M. Tugault a retiré ses propositions à ce sujet et a approuvé la formulation proposée par PTow, laquelle sera incorporée dans le texte soumis à l'AG du 28 février.



### b) Maintien d'AS ÉVRY en Division 2

Le CD, tout en comprenant la volonté du Bureau de récompenser l'implication et ambition de ce club, n'approuve pas la proposition que ce club soit inscrit en Division 2 de 2015.

Vu que ce club n'a pas joué en Ligue Régionale Nationale IDF 2014 ; ~~et vu que désormais la Division 3 de FC sera la porte d'entrée de toute équipe issue d'une Ligue régionale : alors il serait logique qu'un prétendant comme AS Évry débute en Division 3.~~

DB propose de vérifier cet aspect réglementaire auprès de la FFBS. Le CD accepte. Sous réserve de l'issue de cette consultation, le CD décide, à l'unanimité, qu'AS Évry soit inscrit en division 3 de 2015 (où il y a déjà des désistements).

Note post-réunion : DB a relayé au CD l'avis du juriste sportif : suite à sa non-participation en 2014, un tel club perd tous ses droits sportifs et est apte à être relégué au plus bas niveau. Donc une inscription en division 3 de 2015 est convenable.

### c) Point salarié (transformation de poste CTC en Directeur sportif)

DB et LM quittent momentanément la salle de réunion.

Le CD, également reconnaissant de la valeur apporté par David Bordes, a longuement débattu ce dossier.

Le CD note la proposition d'attribution de nouvelles responsabilités, dont certaines sont transférées des élus. Le fait que DB habite actuellement en province fut sujet de débat.

Le CD finit par approuver la proposition du Bureau, sous réserve que la réévaluation salariale proposée soit modifiée : 50% de la réévaluation à partir de mars 2015 ~~et 50% versé en guise de prime en fin d'année si l'ensemble de ses objectifs sont atteint~~ sous réserve de la hauteur de la subvention ICC 2016.



Le CD propose à l'unanimité que ce package soit débattu entre DB et PB au retour de ce dernier. En attendant, et dans l'hypothèse où cette contre-proposition soit approuvée par les intéressés, PTow est chargé par le CD de modifier le Règlement Intérieur afin que le CTC soit désormais désigné Directeur Sportif, avec des responsabilités élargies. Ces modifications seront présentées à l'AG du 28 février et confirmées/retirées suite au débat éventuel entre PB et DB. Note post-réunion : Modifications faites et envoyées aux clubs.

### 3. Comptes annuels 2014

Le CD passe en revue les Comptes annuels 2014, approuvés par l'expert-comptable.



Le CD valide à l'unanimité les Comptes annuels 2014 et approuve à l'unanimité qu'ils soient publiés aux clubs.



### 4. Le Budget prévisionnel 2015

PT présente le Budget 2015, modifié depuis la réunion du Bureau du 29 décembre dernier en fonction des mouvements en taux de change entre le Dollar et l'Euro. PT rassure le CD que par prudence il n'a pas utilisé le taux actuel pour tous les paiements attendus au fil de l'année 2015. Néanmoins le petit déficit constaté dans le brouillon de fin-décembre dernier est transformé en solde prévisionnel.



Le CD note des variations vers le haut dans la masse salariale (contrat de LM en CDI ; réévaluation du poste de DB), contrebalancés par la provision des frais d'agence pour le Responsable Marketing qui coûtent moins cher qu'un D-G salarié. Le CD se dit conscient que des frais de ce genre sont des obligations en continu, quoi que soit le niveau des recettes.



Le CD est également conscient que les subventions de la part de l'ICC sont désormais étroitement liées à la performance de la France sur plusieurs mesures : le risque d'être dégradé (ou dépassé par un autre pays plus performant) est tout simplement la perte de 50.000 USD d'une année à autre.



Dans un tel contexte, le CD reconnaît qu'il serait prudent d'augmenter les fonds propres (Réserves) autant que possible ; et en même temps de maximiser d'autres sources de revenus, notamment du sponsoring. En effet les clubs seront formellement invités à participer dans un tel programme, lors de l'AG.

En prolongation de ce débat, AZ présente au CD un regard sur les EDF en 2015 : les U19 et les Dames en tournoi ; et surtout la perspective d'une éventuelle promotion de l'EDF Senior. Le CD a longuement questionné AZ sur le bien-fondé de cette perspective et il a répondu d'une manière convaincante. Cependant, les moyens financiers mis à la disposition de la Commission Sélection sont à peine la moitié de ce que coûterait un programme convenable de préparation. Et cela sans prendre en compte la forte probabilité que FC se verrait obligé de compenser les joueurs leur perte éventuelle de salaire ou des congés non-payés à cause de leur absence prolongée hors France.



Le CD débat quelques aspects de ce casse-tête, sans arriver à une formule satisfaisante. En toute connaissance de cause, le CD décide à l'unanimité de valider le Budget 2015 tel quel et d'autorise AZ à détailler le sujet le 28 février, mettant l'AG devant sa responsabilité d'orientation de la politique de l'Association (Statuts, Article 8-03).

## 5. Préparation AG 2015

### – État affiliation/voix

Le CD passe en revue le tableau des voix potentielles fourni par la FFBS le 02 février. Il sera mis à jour la veille de l'AG, à midi, et revu par le CD le matin de l'AG. Les clubs qui ne figurent pas dans le tableau du 27 février n'auront pas le droit de participer à l'AG.



### – Validation rapports (Bilan Moral Président, CTC & Commission)



Le bilan moral du Président est en cours d'élaboration. Il sera mis sur le site dès que disponible.

Le CD regrette que la plupart des Commissions n'aient pas soumis leur rapport d'activités.

Le CD approuve la publication des rapports du CTC et de la Commission Féminine.

Le CD décide à l'unanimité que les autres rapports reçus à temps soient publiés tels quels - sans visa préalable du CD - avec la prochaine communication aux clubs prévue d'ici une semaine et cela dans l'esprit de donner aux clubs la possibilité de s'en informer avant l'AG.



### – Poste vacant CD : revue et validation des candidatures reçues

Une seule candidature a été reçue, celle de M. Olivier Dubaut

Le CD valide à l'unanimité cette candidature.



### – Revue et validation des « Questions diverses, vœux, suggestions & interpellations)»

Le CD accepte à l'unanimité les Questions Diverses reçues dans les délais publiés. Des réponses appropriées seront apportées lors de diverses interventions à l'AG.

Une question a été déclarée irrecevable, car envoyée hors contexte AG.

### – Préparation projet ODJ AG

L'ODJ de l'AG a été élaboré selon le modèle du Règlement Intérieur et approuvé pour publication aux clubs.



– **Les bulletins de votes**

PTow propose que les bulletins de votes comportent les mentions « Pour/contre/abstention) au lieu de « oui/non ». Proposition validée à l'unanimité.

– **Modalités d'accueil des clubs (Itinéraire du lieu, logistique, transport...)**

La logistique d'accueil est passée en revue. Pour faciliter l'arrivée au lieu de l'AG, l'itinéraire à titre indicatif sera communiqué.



Le CD vote à l'unanimité le remboursement des frais de transport aux participants.

Un montant de 60 € sera remboursé au niveau d'une personne par club, moyennant un justificatif à remettre au Trésorier à l'AG.



– **Points sur les dossiers de Sponsoring, Mécénat, Leadership, projet de Labellisation & dossier Street Cricket à présenter à l'AG.**



Ces dossiers seront présentés à l'AG. Ils seront transmis aux clubs avant l'AG pour qu'ils en prennent connaissance, à l'exception du Projet de Labellisation qui sera transmis aux clubs après l'AG.



**6. Point sur le championnat 2015**



PT présente le nouveau format du championnat Ligue 2015, composé de 3 divisions (Div1, 8 clubs) (Div2, 12 clubs) et (Div3, 10 clubs) ; ainsi que les différentes compétitions qui auront lieu, notamment la Coupe de France qui compte actuellement 14 équipes inscrites (en attendant la finalisation de l'inscription de DUC. Le CD note et approuve à l'unanimité.



Le CD passe en revue les Règlements 2015 (Ligue et Coupe de France). Tous ont été validés à l'unanimité, sous réserve d'une modification mineure à faire avant de l'envoyer aux clubs.



**7. Questions diverses CD**

Avant les questions diverses, PTow fait un retour sur les actions qui lui ont été demandées lors de la réunion de CD du 22 novembre.

PTow informe le CD que le Dossier d'Accueil a été mis à jour et est consultable sur le site de FC. PTow confirme que le nom du club BCCP est en contradiction avec le 1<sup>er</sup> Article du Règlement Intérieur de FC et propose que le club ne participe pas sous ce nom en aucun championnat organisé par FC. Le CD approuve cette proposition à l'unanimité et charge PT de l'exécuter auprès du club. Le CD suggère que le club s'inscrive en championnat sous un tout autre nom ; par exemple, celui de sa commune.

Dans le moyen terme il faut que le Bureau travaille avec la FFBS afin que cette dernière respecte notre règlement avant d'approuver une quelconque affiliation d'un nouveau club.

Le CD approuve.



- A. AZ informe le CD que le contrat de Tim De Leede a été signé le 20 janvier 2015. Une lettre de mission a été rédigée, dans laquelle sont définis : Sa mission, ses objectifs 2015, les moyens mis en œuvre et ses obligations. Il sera rémunéré par prestation journalière payé le 1<sup>er</sup> de chaque mois sur présentation d'une facture ; et il recevra une prime de performance, si ses objectifs sont atteints.
- B. PTow voulait savoir qui était à l'origine de « Je suis Charlie » sur Facebook. Il lui semblait que la ligne éditoriale devrait être fixée par le CD, surtout dans un contexte si sensible. Le CD prend note et LM s'engage à poser la question au stagiaire en communication.
- C. Le CD constate que le groupe Facebook, propriété de FC, est géré actuellement par un licencié de Thoiry CC, qui est l'unique administrateur. Quelle procédure devrait être envisagée pour pouvoir récupérer le groupe, propriété de FC ? Sur ce point, JA JV indique qu'il est difficile de mettre en avant l'appartenance d'une propriété, qui nécessiterait éventuellement un dépôt de brevet. Il faudrait probablement étudier le problème dans un autre contexte. Le CD encourage JA JV à poursuivre ses recherches et en informer le CD au fur et à mesure. En attendant des éclaircissements, JA JV préconise que FC crée éventuellement un nouveau groupe, qui sera géré par le responsable des réseaux sociaux de FC. Le CD approuve à l'unanimité.
- D. Le responsable de la Communication de FC, Julien Besnard, signale un mauvais comportement - en l'occurrence des insultes proférées sur Facebook - par un mineur licencié du club FGK. Le CD mandate DB de rédiger un courrier en recommandée au Président du club du concerné, ainsi qu'à ses parents, pour leur expliquer ce dont on reproche au jeune.
- E. Suite à la publication du PV de la réunion du CD Fédéral du 29/11 dernier relatif aux questions sur FC, PTow émet des réserves sur ce qui manifestement serait le contraire de ce que le Président Balane y avait exprimé. Le CD comprend les réserves de PTow et donne autorisation de contester ce PV.
- F. Sous réserve de ce que PB pourrait avoir décidé directement auprès du club de Besançon, le CD décide à l'unanimité que la demande d'aide pour le tournoi de Besançon n'est pas recevable.
- G. Miriam ROMERO souhaite incorporer le cricket lors de la journée de la femme, en partenariat avec l'USEP. Le référent USEP (DB) étant parti, le CD suggère à MR de prendre contact avec DB.
- H. LM informe le CD qu'une entreprise, nommée KLM ÉQUIPEMENT, souhaite sous-louer l'un des bureaux à FC ; mais n'ayant pas reçu le KBIS de la dite entreprise, aucune action ne serait envisageable. Le CD approuve à l'unanimité le projet et mandate LM





d'envoyer le courrier en Lettre recommandée au bailleur dès réception de tous les documents nécessaires.

- I. Le brouillon préparé par DW relatif au matériel FC non restitué, ainsi que l'issue de la Caisse St Maurice a été examiné par le CD. Après lecture du brouillon, le CD souhaite qu'il soit reformulé. LM est mandaté par le CD de reformuler et envoyer le courrier à l'ancien DG.
- J. PT présente au CD le système informatique qu'il a mis en place pour la gestion des remboursements. Le CD note et approuve.



**Fin de la réunion à 20h25**



8. Prochaine réunion de CD, le 28 février à 10h00 au Centre Culturel Jean Cocteau, 91090 LISSES.



**Publié avec l'approbation du Président par intérim Sharkey JAYAWARDENE**

